



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire  
**Le 11 Juillet 2022 à 19h30**  
sous la présidence de Mme CAVODEAU Marie-Josée, Maire

Membres présents ou représentés : Mme CAVODEAU Marie-Josée,  
M. BOECKEL Peter, Mme TRITSCHLER Michèle, M. BALL Patrick, M. GRODARD Denis, M.  
HANSMANN Frédéric, Mme HERRMANN Mélanie, M. HIRTZ Edy, Mme MEYER Christine, M.  
MEYER Serge, Mme SELTZ Catherine, M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusés ayant donné procurations : Mme TRITSCHLER Michèle, Mme  
HERRMANN Mélanie, Mme MEYER Christine, Mme SELTZ Catherine M. MERVELET Michael

Membres absents excusés n'ayant pas donné procurations : M. BOECKEL Jean-Daniel

Membres du conseil municipal : -

Elus : 15    En fonction : 14    Présents ou Représentés : 12    Présents : 12

Mme le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers municipaux présents.

1.

**N°31/2022**

**Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Le compte-rendu de la séance du 2 Mai 2022 est approuvé à l'unanimité des membres.

2.

**N°32/2022**

**Objet : Avenant pour la voirie travaux RD62 et RD362**

Le présent avenant a pour objectif de modifier le marché initial à la suite de travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage et engendrés par des modifications importantes et adaptations ponctuelles du projet

- Travaux de drainage au droit des anciens fossés
- Enrochement de berge
- Modification du réseau des eaux pluviales en vue de garder une continuité écologique

Soit en % 14.93 %

|             | Marché initial | Avenant n°1 | Nouveau montant |
|-------------|----------------|-------------|-----------------|
| Montant HT  | 394 554.40 €   | 58 910.35 € | 453 464.75 €    |
| TVA 20 %    | 78 910.88 €    | 11 782.07 € | 90 692.95 €     |
| Montant TTC | 473 465.28 €   | 70 692.42 € | 544 157.70 €    |

Le conseil Municipal après avoir délibéré

**ACCEPTE** l'avenant n°1 fixé à 58 910.35 € HT soit 70 692.42 € TTC pour le marché du lots n°1.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'Avenant n°1 avec l'entreprise VOGEL TP SAS

**Vote : 12 voix POUR**



**3.**

**N°33/2022**

**Objet : Avenant pour la chaufferie**

Le présent avenant a pour objet de modifier le marché pour tenir compte des travaux modifiés désignés ci-après et dont la nécessité est apparue en cours de chantier.

- Travaux de voirie complémentaire rue de l'école
- Travaux complémentaires sur tranchées : passage dans rocher existant entre maison Sieffer et presbytère, arrêt chantier / synchronisation avec chantier SDEA, essais de compactage
- Suppression de la chaudière gaz à la mairie et mise en œuvre d'un ballon ECS électrique.
- Divers travaux réalisés en moins en phase chantier :
  - o En chaufferie : suppression du siphon de sol, du filtre clarificateur à cartouche, de l'éclairage du silo du collecteur départ/retour
  - o En sous-stations : suppression des VH et VB
  - o Logement école maternelle : suppression d'un radiateur
  - o Maison des jeunes : suppression du coffret électrique et d'une vanne de mélange
  - o Mairie : suppression du coffret électrique d'une vanne de mélange, d'une pompe et de son clapet anti retour
  - o Logements 1 & 2 presbytères : suppression de 4 radiateurs
  - o Maison « Sieffer » : suppression du coffret électrique, d'une vanne de mélange et de 2 radiateurs

**Définition et estimation des travaux réalisés :**

|                                                   |                   |
|---------------------------------------------------|-------------------|
| Travaux de voirie complémentaire rue de l'école : | 15 485.40 €       |
| Travaux complémentaires sur tranchées :           | 4 404.00 €        |
| Travaux de remplacements ECS à la Mairie          | 1 863.75 €        |
| Moins valu au marché de base                      | - 15 844.74 €     |
| <b>Montant total en plus HT</b>                   | <b>5 908.41 €</b> |
| <b>Soit en %</b>                                  | <b>1.06 %</b>     |

La somme portée à l'article 2.2 de l'acte d'engagement est modifiée comme suit :

|             | Marché initial | Avenant n°1 | Nouveau montant |
|-------------|----------------|-------------|-----------------|
| Montant HT  | 560 000.00 €   | 5 908.41 €  | 565 908.41 €    |
| TVA 20 %    | 112 000.00 €   | 1 181.68 €  | 113 181.68 €    |
| Montant TTC | 672 000.00 €   | 7 090.09 €  | 679 090.09 €    |

Le conseil Municipal après avoir délibéré

**ACCEPTE** l'avenant n°1 fixé à 5 908.41 € HT soit 7 090.09€ TTC pour l'avenant n°1 du lot n° 03 chauffage

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'Avenant n°1 avec l'entrepris ANDLAUER SAS

**Vote : 12 voix POUR**



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

4.

**N°34/2022**

**Objet : Maîtrise d'œuvre aménagement de la zone loisirs**

La commune souhaite engager un maître d'œuvre pour la zone de loisirs en bas du village.  
Le bureau d'étude sera missionné et un COPIL sera mis en place afin de fixer un cahier des charges.

**Le conseil municipal** après avoir délibéré **accepte à l'unanimité des membres** d'engager un maître d'œuvre pour la nouvelle zone de loisirs.

5.

**N°35/2022**

**Objet : Subventions aux associations**

Suite à la commission finances qui a eu lieu le 16 juin 2022, celle-ci propose de verser les subventions suivantes :

|                                                       |         |
|-------------------------------------------------------|---------|
| - Subventions vélos :                                 | 1 500 € |
| - Subventions conseil de fabrique église catholique : | 500 €   |
| - Subventions coopérative scolaire école primaire :   | 1 300 € |
| - Subventions les assoiffés :                         | 500 €   |
| - Subventions la Fleur de vigne :                     | 3 000 € |
| - Subventions Mittel B :                              | 2 000 € |
| - Subvention paroisse protestant :                    | 500 €   |
| - Subventions sapeurs-pompiers :                      | 530 €   |
| - Subventions société d'histoire et d'archéologie :   | 50 €    |
| - Subvention syndicat viticole :                      | 600 €   |
| - Subvention confusion sexuelle :                     | 700 €   |

**Le conseil Municipal** après avoir délibéré **accepte à l'unanimité des membres** le montant des subventions alloués à chaque association et autres personnes de droits privé.

6.

**N°36/2022**

**Objet : Convention de groupement de commandes entre la CCPB et des communes membres pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables**

La Commune de Mittelbergheim a souhaité adhérer au Groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision de deux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Une convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Barr et les communes membres de cette opération a été conclue le 5 avril 2022.

Le groupement de commandes a pour objectif de lancer une seule consultation concernant ce marché.  
Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Cette dernière aura pour mission, notamment :



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

- l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique, en choisissant les prestataires communs pour l'ensemble des membres du groupement,
- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- élaborer et procéder à la constitution des dossiers de consultations,
- mettre en place les marchés après appels d'offres...

**Ces explications entendues, les membres du conseil municipal adhèrent au groupement de commandes et autorise Madame Marie-Josée CAVODEAU, Maire de Mittelbergheim à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce marché.**

**Adopté à l'unanimité**

**7.**

**N°37/2022**

**Objet : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, modifiée et complétée notamment par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** la loi N°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-1, L1111-2, L5211-1, L5214-1 et L5214-16 ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral du 28 mars 2017 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Barr ;

**CONSIDERANT** l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Barr dans un Plan Climat Air Energie Territorial validé le 17 décembre 2019 ;

**CONSIDERANT** l'importance accordée du Développement Durable et l'Environnement, axe 2 du Projet de Territoire 2020-2026 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes a candidaté à l'Appel à Projet SEQUOIA 3 porté par la FNCCR, portant sur des audits énergétiques et des équipements en lien avec les audits, pour son compte et en tant que coordinateur du groupement de 16 communes du territoire ;

**CONSIDERANT** que la candidature de la Communauté de Communes du Pays de Barr à l'AAP SEQUOIA a été retenue par la FNCCR ;

**CONSIDERANT** que la subvention attendue est de 199 290 €HT sur les 395.880 €HT de la candidature



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**SUR** les exposés préalables résultant du Rapport de Présentation ;

et

**Après** en avoir délibéré,

**APPROUVE**

Le conventionnement de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE Actee ;

**APPROUVE**

L'adhésion de la commune au groupement de commandes avec la CCPB en vue de la passation d'un marché de services pour la réalisation d'audits énergétiques.

**AUTORISE**

Madame Monsieur le/la Maire ou son représentant délégué à engager toute démarche et signer tout document dans le cadre de l'exécution de cette décision.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

**8.**

**N°38/2022**

**Objet : Convention de partenariat entre la ville de BARR et la commune de MITTELBERGHEIM pour des missions de sécurité « police municipale ».**

Pour répondre au besoin croissant de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique, Mme le Maire propose de renouveler la convention entre les communes de Barr et de Mittelbergheim afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un agent pour effectuer des missions de sécurité.

CONSIDERANT que les agents de police municipale mis à disposition sont compétents sur le territoire de chacune des communes concernées et que pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune,

Les agents de Police Municipale sont chargés d'exécuter les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité, de salubrité, de bon ordre et de tranquillité publique.

En outre, les agents de Police Municipale sont tenus d'exercer leurs missions dans le respect du décret n° 2003-735 du 1er août 2003 portant code de déontologie des agents de Police Municipale.

Le temps de présence pour l'exercice des missions des agents de Police Municipale à Mittelbergheim est fixé à seize (16) heures par mois.

La commune de Mittelbergheim participera aux frais de fonctionnement et versera une participation financière à la Ville de Barr. Ce montant inclus les frais de personnels, frais d'équipements et autres frais d'investissement et de fonctionnement.

La commune de Barr continuera à gérer la carrière des agents de sa police municipale et à leur verser le traitement correspondant.

De ce fait, il paraît opportun de signer une convention de partenariat entre la commune de Mittelbergheim et la commune de Barr concernant la mise en place de ces missions de sécurité. Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération à **11 Pour et 1 Abstention**,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Mittelbergheim et la commune de Barr concernant la mise en place de missions de sécurité annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention et toutes les pièces à intervenir dans ce dossier,

9.

**N°39/2022**

**Objet : Acte administratif relatif à l'acquisition du terrain appartenant à M. ADAM (section 1 n°265/55)**

Point ajourné.

10.

**N°40/2022**

**Objet : Fête du Vin : 2 agents de sécurité pris en charge par la commune**

Comme chaque année, lors de la fête du vin, la commune prend à sa charge 2 agents de sécurité afin de veiller à la sécurité de nos villageois et touristes lors de ces festivités.

À noter, que 8 agents seront pris en charge par le comité et 2 par la commune.

Pour ces 2 agents (de 21 H à 4 H) la commune déboursa 300 € HT, soit 386.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération à **10 Pour et 2 Abstentions** approuve la prise en charge des deux agents par la commune lors de la Fête du vin.

11.

**N°41/2022**

**Objet : Loyer Mme MARTIN Fiona**

Suite à une lettre réceptionnée ce jour en mairie, Mme MARTIN Fiona nous a fait part de son souhait de quitter le logement le 16 octobre 2022 (avec le préavis de 3 mois)

Suite à de nombreux problèmes cet hiver de chauffage, la commune avait lors d'une séance de conseil municipal, décidé de laisser aux locataires la 1<sup>ère</sup> chauffe gratuite (mise en route de la nouvelle chaudière).

Mme MARTIN ne pouvant pas en bénéficier suite à son départ le 16 octobre, il a été décidé en réunion maire et adjoints d'acquitter le loyer de Mme MARTIN du 17 septembre au 16 octobre 2022.

Loyer de Mme MARTIN 769.30 €

➔ 669.30 € de loyer

➔ 100 € de charge



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**Le conseil municipal** après avoir délibéré **approuve à l'unanimité de membres présents** cette acquittement de loyer du 17 septembre au 16 octobre 2022.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à acquittement de loyer de Mme MARTIN Fiona.

**12.**

**N°42/2022**

**Objet : Personnel communal**

Madame le Maire informe le conseil municipal que 2 saisonniers ont été engagés par la commune :

- ➔ M. Eric PASQUIER du 23/05/22 jusqu'au 19/08/22 et un renouvellement suivra à son retour de congé (29/08/2022 au 28/10/2022)
- ➔ Mme Célia HEYLER a démarré aujourd'hui (11/07/22 jusqu'au 26/08/22)

**13.**

**N°43/2022**

**Objet : Location hall de l'école élémentaire pour des cours de gymnastique**

Mme le Maire informe que Mme COINDRE Sophie souhaite reprendre les cours de gymnastique seniors suite à une très grande demande des villageois.

Cela se passerait le mercredi à partir du mois de juillet à septembre avec 6/7 personnes.

Sachant que la salle de la mairie n'est plus mise à disposition cause Covid et que le local jeune est déjà occupé, Mme le Maire a proposé le Hall de l'école élémentaire suite à l'acceptation en amont de Mme HECKMANN.

Mme le Maire soumet au vote que :

- Si l'action est menée gratuitement par Mme COINDRE pour nos aînés alors le Hall sera mis à disposition gracieusement.
- À l'inverse si une contrepartie financière est demandée par Mme COINDRE à nos aînés, il lui sera demandé une contrepartie financière de 20 € par utilisation

Le prêt du Hall de l'école engendre un nettoyage et un rangement de celui-ci une fois chaque cours terminé.

**Le conseil municipal** après avoir délibéré **vote POUR à l'unanimité de membres présents.**

**14.**

**N°44/2022**

**Objet : Vente de matériel**

Considérant :

Que la scie à ruban – scie sur table – souffleur – taille haie – vieux groupe électrogène ne sont plus adaptés aux besoins du service technique de la commune,



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

- La volonté de la commune de Mittelbergheim de les vendre
- Le montant proposé pour l'achat de la scie à ruban – scie sur table – souffleur – taille haie – vieux groupe électrogène s'élève à 250 € TTC, le conseil municipal doit autoriser cette vente au profit de M. GRUSSENMEYER Pascal – 16 rue du Schlittweg– 67820 WITTISHEIM
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à vendre :
  - ➔ la scie à ruban
  - ➔ la scie sur table
  - ➔ le souffleur
  - ➔ le taille haie
  - ➔ le vieux groupe électrogène

À M. GRUSSENMEYER Pascal – 16 rue du Schlittweg– 67820 WITTISHEIM au prix de 250 € TTC.

**15.**

**N°45/2022**

**Objet : Divers**

Mme le Maire informe le conseil municipal sur les points suivants :

- Départ de M. UHLRICH Fabrice de la commune fin Mai
- Changement des poubelles dans le village
- L'installation des barrières au Zotzenberg, fermées du vendredi midi jusqu'au lundi 7 H 00
- L'aide pour un jeune villageois de 150 € par le CCAS pour un voyage scolaire
- De la reprise des convocations aux formats papiers suite à un courrier de la préfecture ainsi que l'interdiction d'ajouter des points en début de conseil
- La commune met à disposition le terrain de foot comme parking pour le Salon des Vins Libres
- Le Tour de France Femmes passera à Mittelbergheim le 29 juillet 2022
- Remercie l'ensemble des conseillers présents lors du premier Sommermarik édition 2022
- Mittelbergheim reste dans le classement des Plus Beaux Villages de France suite au passage de la commission de contrôle qualité en 2021.  
Mme le Maire tient à remercier vivement Mme TRITSCHLER Michèle, M. KRETZ Jean-Paul et M. HILGER Alfred pour leurs investissements.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 H 40

Mittelbergheim, le 11 juillet 2022

Le Maire,  
Marie-Josée CAVODEAU



**COMMUNE de**  
**MITTELBERGHEIM**  
 DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

|                                           |
|-------------------------------------------|
| Département du <b>Bas-Rhin</b>            |
| Arrondissement de <b>Sélestat-Erstein</b> |
| Commune de <b>Mittelbergheim</b>          |

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JUILLET 2022  
 DATE DE LA CONVOCATION : 5 JUILLET 2022  
 CONSEILLERS EN FONCTION : 14

**POINTS DELIBERES :**

| N°        | Titre                                                                                                                                                                                                                       | Page(s) |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 31 / 2022 | Approbation du compte-rendu de la dernière séance                                                                                                                                                                           | 1       |
| 32 / 2022 | Avenant pour la voirie                                                                                                                                                                                                      | 1-2     |
| 33 / 2022 | Avenant pour la chaufferie                                                                                                                                                                                                  | 2-3     |
| 34 / 2022 | Maîtrise d'œuvre aménagement de la zone loisirs                                                                                                                                                                             | 3       |
| 35 / 2022 | Subventions aux associations                                                                                                                                                                                                | 3       |
| 36 / 2022 | Convention de groupement de commandes entre la CCPB et des communes membres pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables | 4       |
| 37 / 2022 | Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE                                                                                                                                          | 4-5     |
| 38 / 2022 | Convention de partenariat entre la ville de BARR et la commune de MITTELBERGHEIM pour des missions de sécurité « police municipale ».                                                                                       | 5-6     |
| 39 / 2022 | Acte administratif relatif à l'acquisition du terrain appartenant à M. ADAM (section 1 n°265/55)                                                                                                                            | 6       |
| 40 / 2022 | Fête du Vin : 2 agents de sécurité pris en charge par la commune                                                                                                                                                            | 6       |
| 41 / 2022 | Loyer Mme MARTIN Fiona                                                                                                                                                                                                      | 7       |
| 42 / 2022 | Personnel communal                                                                                                                                                                                                          | 7       |
| 43 / 2022 | Location hall de l'école élémentaire pour des cours de gymnastique                                                                                                                                                          | 7-8     |
| 44 / 2022 | Vente de matériel                                                                                                                                                                                                           | 8       |
| 45 / 2022 | Divers                                                                                                                                                                                                                      | 8-9     |



**LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**  
**SEANCE DU 11 JUILLET 2022 :**

| NOM DES CONSEILLERS                  | PROCURATION                                       | OBSERVATIONS    | SIGNATURES |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------|------------|
| Mme CAVODEAU Marie-Josée<br>Maire    |                                                   |                 |            |
| M. BOECKEL Peter<br>Adjoint          |                                                   |                 |            |
| Mme TRITSCHLER Michèle<br>Adjointe   | A donnée procuration<br>à M. WANTZ<br>Stéphane    | Absente excusée |            |
| M. BALL Patrick<br>Adjoint           | A eu procuration de<br>Mme MEYER Christine        |                 |            |
| M. BOECKEL Jean-Daniel<br>Conseiller |                                                   | Absent excusé   |            |
| M. GRODARD Denis<br>Conseiller       |                                                   |                 |            |
| M. HANSMANN Frédéric<br>Conseiller   | A eu procuration de<br>Mme SELTZ<br>Catherine     |                 |            |
| Mme HERRMANN Mélanie<br>Conseillère  | A donnée procuration<br>à M. MEYER Serge          | Absente excusée |            |
| M. HIRTZ Edy<br>Conseiller           |                                                   |                 |            |
| M. MERVELET Michaël<br>Conseiller    |                                                   | Absent excusé   |            |
| Mme MEYER Christine<br>Conseillère   | A donnée procuration<br>à M. BALL Patrick         | Absente excusée |            |
| M. MEYER Serge<br>Conseiller         | A eu procuration de<br>Mme HERRMANN<br>Mélanie    |                 |            |
| Mme SELTZ Catherine<br>Conseillère   | A donnée procuration<br>à M. HANSMANN<br>Frédéric | Absente excusée |            |
| M.WANTZ Stéphane<br>Conseiller       | A eu procuration de<br>Mme TRITSCHLER<br>Michèle  |                 |            |